

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/28**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2023

Date affichage : 22 mars 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : **Dossier patrimoine – validation des travaux de la phase 1 et demande de subvention auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon est propriétaire des ruines de l'ancienne forteresse comprenant son château et ses remparts. Ces ruines sont inscrites au titre des monuments historiques.

L'état sanitaire général du château et de son enceinte est très variable. En effet, depuis l'effondrement accidentel d'une partie du donjon le 7 juillet 1982, d'importants travaux ont été menés afin de stabiliser les maçonneries écorchées dans les années qui ont suivi.

Cependant, l'édifice a continué de se dégrader depuis une trentaine d'années sous l'action des intempéries provoquant une érosion préoccupante des maçonneries en élévation jusqu'à par endroit mettre en cause leur stabilité.

Sur l'enceinte, il est remarqué des maçonneries assez hétérogènes en bon état général, mais parfois fortement dégradées et menaçant la ruine, notamment dans la partie sud. L'ensemble du donjon et son enceinte nécessitent des travaux de stabilisation, de restauration puis de mise en valeur dont la pertinence reste à définir.

L'ensemble castral de Montguyon constitue l'élément majeur du patrimoine de la ville et participe pleinement à son identité historique, urbaine et paysagère. Ces fortifications composent également un écrin de verdure et une qualité paysagère indéniable

A ce jour, une vision globale sur cet ensemble fortifié a permis à l'Atelier Rémi POTTIER missionné, par la commune pour le diagnostic, de procéder à l'élaboration d'un Plan de gestion de restauration et de maintenance du château.

Le site nécessite différents types d'intervention qui sont déclinées selon des objectifs bien précis. Ces interventions sont également hiérarchisées en fonction de leur degré d'urgence, ou selon leur impact sur le monument.

AR Prefecture017-211702410-20230322-D20230328-DE
Reçu le 22/03/2023

La première intervention est la phase de travaux d'urgence et de sécurisation (en cas de désordre ou de danger vis à vis du public) dont la collectivité souhaiterait mettre en place d'ici quelques mois (pièce annexée à la présente délibération).

Le montant total HI de la phase 1 des travaux d'urgence s'élève à 1 843 198.05 euros.

| Coût estimatif de l'opération | |
|---|----------------------------|
| Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de) | Montant prévisionnel HT |
| Mission étude de diagnostic | 14 945,00 € |
| Mission de Maîtrise d'Œuvre de base | 144 900,00 € |
| Priorité 1 - Portion Sud-Est (confortement de la falaise et des vestiges archéologiques associés) | 1 333 000,00 € |
| SOUS TOTAL DES TRAVAUX DE LA ZONE DE CLASSEMENT DES MONUMENTS HISTORIQUES | 1 492 845,00 € |
| Mission étude de diagnostic | 2 750,00 € |
| Mission de Maîtrise d'Œuvre | 37 000,00 € |
| Priorité 1 - Portion Nord (confortement du talus et aménagement d'un espace scénique) | 301 603,05 € |
| Coût HT | 1 834 198,05 € |

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|--|---------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|
| Financeurs | Sollicité ou acquis | Base subventionnable | Montant HT | Taux intervention |
| DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) | Sollicité | 1 492 845,00 € | 298 659,00 € | 20,00 % |
| Conseil régional Nouvelle-Aquitaine | Sollicité | 1 495 845,00 € | 298 659,00 € | 20,00 % |
| Fondation du Patrimoine | Sollicité | 1 495 845,00 € | 298 659,00 € | 20,00 % |
| CD17 (Conseil départemental de la Charente-Maritime) | Sollicité | 1 834 198,05 € | 366 839,61 € | 20,00 % |
| Sous-total | | | 1 262 816,61 € | |
| Autofinancement | | | 571 381,44 € | 31,15 % |
| Coût HT | | | 1 834 198,05 € | |

Monsieur Le Maire précise qu'afin de pouvoir procéder à ces travaux d'urgence, indispensables dans le cadre de la restauration de son château et de ses remparts, la commune de Montguyon a besoin d'être aidée financièrement par le biais de subvention.

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pourrait verser une subvention à hauteur de 20% du montant de 1 492 845,00 euros soit une aide potentielle de 298 659,00 euros.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal de valider la demande de subvention auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 298 659,00 euros (20% de 1 492 845,00 euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** les travaux d'urgence de la phase 1 du plan des ruines de gestion de l'ancienne forteresse de Montguyon, élaboré par l'Atelier REMI POTTIER,
- **DE SOLLICITER** le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour une subvention potentielle de 298 659,00 euros (20% de 1 492 845,00 euros HT),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOELF

